

Compléments de réponse aux questions posées par Madame Nancy Grégoire et M. Serge de Belval lors de la séance du 14 décembre 2006 tenue à Lévis relativement à l'implication de la Direction de santé publique à l'endroit de d'autres dossiers industriels tels la raffinerie Jean-Gaulin (Ultramar), la gare Joffre, la compagnie Alex Couture et le train-bloc (Ultratrain).

En complément aux réponses apportées en audience par M. Simon Arbour, répondant au nom du Ministère de la Santé et des Services sociaux, il est utile de mentionner que la Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE) de Chaudière-Appalaches est déjà intervenue dans chacun des dossiers mentionnés par les deux personnes ayant successivement posé des questions. Dans chacun des dossiers mentionnés, l'implication de la DSPE de Chaudière-Appalaches s'est faite de manière proportionnée et dans le cadre de son mandat général en santé publique, incluant parfois des volets psychosociaux ou de nature perceptuelle. Sans s'avérer une description exhaustive, voici une liste d'implications significatives de la DSPE de Chaudière-Appalaches en lien avec les dossiers cités précédemment.

1) Raffinerie Jean Gaulin : Depuis quelques années, la DSPE de Chaudière-Appalaches participe au comité de liaison d'Ultramar avec la communauté. Plusieurs sujets y sont abordés et discutés et dépassent bien souvent les aspects strictement toxicologiques de la santé. Parmi la diversité de sujets abordés, il est possible de mentionner le bruit communautaire, les odeurs, les aspects visuels, l'acquisition de boisés ou l'aménagement de parcs. Par exemple, ce comité a permis des avancées importantes en matière de réduction volontaire du bruit communautaire par l'entreprise.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la DSPE de Chaudière-Appalaches participe assidument au Comité mixte municipal industriel (CMMI) de Lévis dont Ultramar assume la co-présidence depuis le début. La participation de la DSPE, avec d'autres partenaires gouvernementaux, industriels et du milieu, a permis d'identifier un certain nombre de risques industriels majeurs sur le territoire de Lévis et d'en analyser les conséquences possibles. Plusieurs scénarios élaborés par les établissements participants ont été discutés et les aspects santé ont fait partie intégrante de chacun des scénarios avancés. Outre les aspects strictement sécuritaires et toxicologiques, les aspects psychosociaux ont aussi fait partie des considérations.

À noter que le projet d'implantation de la raffinerie il y a environ 35 ans ainsi que les modernisations successives qui s'y sont réalisées n'ont pas été soumis à un processus de consultations publiques. La DSPE n'y a donc pas participé.

2) Gare Joffre : Au tournant des années 2 000, l'augmentation des activités nocturnes à la gare de triage Joffre a entraîné un lot d'insatisfactions et de plaintes dans le quartier résidentiel de Charny en lien avec le bruit communautaire. La DSPE de Chaudière-Appalaches s'est impliquée en rédigeant un avis de santé publique et en participant, en collaboration avec l'ex municipalité de Charny, à une séance de médiation avec le CN. L'avis s'intitule *Appréciation du risque à la santé publique relativement au bruit communautaire produit par les activités se déroulant à la cour de tri Joffre du*

Canadien National à Charny et est disponible sur le site de l'Agence de Santé et des Services sociaux de Chaudière-Appalaches à la rubrique Communiqués-Publications au <http://www.agencesss12.gouv.qc.ca/CP-avis.htm>. Récemment, la Ville de Lévis s'est inspirée de cet avis pour aller présenter son mémoire sur le projet de loi C-11 concernant le transport ferroviaire.

Par ailleurs, il y a un peu plus d'un an, la DSPE de Chaudière-Appalaches a participé à une simulation de fuite de chlore à la gare Joffre à laquelle participaient également tous les intervenants tant du niveau fédéral, provincial que municipal. L'intervention de la DSPE touchait les volets de la santé physique, de la santé publique ainsi que de la santé psychosociale.

3) Alex Couture : L'entreprise d'équarrissage Alex Couture inc. a plusieurs fois fait l'objet de plaintes relativement à des odeurs émises dans le quartier environnant. La DSPE de Chaudière-Appalaches s'est notamment impliquée en émettant un avis de santé publique afin d'éclairer les citoyens et décideurs à cet égard. L'avis s'intitule **Avis de santé publique relié aux émissions d'odeurs par l'usine d'équarrissage Alex Couture inc. à Charny** et est disponible sur le site de l'Agence de Santé et des Services sociaux de Chaudière-Appalaches à la rubrique Communiqués-Publications au <http://www.agencesss12.gouv.qc.ca/CP-avis.htm>.

Par ailleurs, la DSPE de Chaudière-Appalaches, conjointement avec le Centre de Santé et de Services sociaux du Grand-Littoral, offre des services de santé au travail à l'établissement.

4) Train-bloc : Lors des consultations publiques sur le projet du train-bloc, la DSPE de Chaudière-Appalaches (le Département de Santé Communautaire de Lévis à cette époque) s'est impliquée en recommandant l'inclusion au projet d'un viaduc ferroviaire pour traverser la Côte du Passage (aujourd'hui le boul. Alphonse-Desjardins).

Par ailleurs, la DSPE a été appelée à intervenir à chaque fois qu'il y a eu un déraillement sur le territoire de Chaudière-Appalaches mettant potentiellement en danger la santé de la population. Lors de ces situations, la DSPE a vu notamment à organiser les informations à transmettre à la population ayant des inquiétudes face à sa santé.

5) Production porcine : En 2003, la DSPE de Chaudière-Appalaches a participé activement, tant au niveau régional que national, aux audiences du BAPE sur le sujet. Au niveau national, la DSPE a collaboré avec le directeur national de santé publique à la préparation de son mémoire tandis qu'au niveau régional, la DSPE a présenté son propre mémoire intitulé **Avis de santé publique portant sur les risques à la santé associés aux activités de production animale en Chaudière-Appalaches** et disponible sur le site de l'Agence de Santé et des Services sociaux de Chaudière-Appalaches au <http://www.agencesss12.gouv.qc.ca/CP-avis.htm>. Plusieurs thèmes y ont été abordés dont notamment les odeurs, l'eau potable, la sécurité routière, la santé et la sécurité des travailleurs, l'économie ainsi que le climat et le tissu social.

Ressources humaines et financières investies dans le cadre du projet RABASKA :

Dans le cadre du projet Rabaska, il est utile de mentionner qu'en plus de l'implication de la DSPE de Chaudière-Appalaches, la Direction de santé publique de la Capitale nationale s'est aussi impliquée. Outre ces deux directions de santé publique, certaines ressources humaines de l'Institut national de santé publique ou du Ministère de la Santé et des Services sociaux ont été ponctuellement mises à contribution. Globalement, l'investissement consenti au projet RABASKA en terme de ressources humaines s'est fait, à notre avis, de manière proportionnée à l'importance du dossier et à l'intérieur de la disponibilité des ressources humaines en place. De plus, en s'associant à la Direction de la santé publique de la Capitale nationale, la DSPE de Chaudière-Appalaches a ainsi partagé et optimisé l'utilisation de ses ressources en évitant un dédoublement. En ce qui a trait aux ressources financières, l'ensemble des dépenses ont été faites à l'intérieur du budget des services concernés.

2006-12-22 / Jean-Pierre Vigneault, coordonateur équipe Santé et Environnement,
DSPE de Chaudière-Appalaches.

